



# PROCES VERBAL DE SEANCE

## DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2016 A 20 H 30

L'an deux mil seize le dix-huit novembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saulges, légalement convoqués le 14 novembre 2016, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du CGCT, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme LEPAGE Jacqueline, maire.

Etaient présents : Mme LEPAGE Jacqueline, maire, Mr TROU Robert, Mr TRANSON Nicolas, Mr GRIVEAU Jean-Pierre, adjoints, Mr LAMBOURD Claude, Mr JULIEN Vincent, Mr MORALA Alain, Mr POSSEME Christian, Mr VASSEUR Olivier

Absents excusés : Mme BOUEME Karine, Mme HUAULT Diana.

Mr VASSEUR Olivier été désigné secrétaire de séance.

Voici l'ordre du jour :

- . Approbation du dernier procès-verbal,
- . Validation du projet d'aménagement de bourg, choix du plan et demandes de subventions,
- . Réorganisation du service technique (secteur sud),
- . Primes et indemnités de fin d'année,
- . Dysfonctionnement des lagunes,
- . Informations sur le PLUi,
- . Information suite à la réunion du conseil d'école,
- . Informations et questions diverses.

### AMENAGEMENT DE BOURG 5<sup>ème</sup> TRANCHE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet définitif de l'aménagement de bourg 5<sup>ème</sup> tranche, concernant la place Jacques Favrot. Elle rappelle que celui-ci comporte la mise en accessibilité des bâtiments communaux (Eglise Notre Dame, Mairie et WC publics). Il comporte l'aménagement de la place, avec un traitement du sol, la création d'un espace paysager face à l'Eglise, une redéfinition des places de parking et sécurisation de l'accès à la place. Le projet englobe aussi une réfection de l'enduit de la salle des associations, la peinture des huisseries de la mairie et de l'église, la réfection de l'encadrement de 3 fenêtres de l'église Notre Dame (côté place) et la fabrication de panneaux de parcours découverte, le tout pour créer un ensemble harmonieux.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le coût total est d'environ 200 000,00 € HT

Après débat et accord sur l'aménagement, le conseil municipal donne son accord sur le principe, et

SOLLICITE les co-financements suivants :

- Auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR, une aide de 30 % sur la totalité du projet, soit 60 000,00 €
- Auprès du Conseil Régional, dans le cadre des Petites Cités de Caractère, une aide de 30 %, sur l'aménagement de la Place, l'éclairage des bâtiments, et sur la réfection de l'ossuaire, soit sur la somme de 200 000,00 € (la totalité du projet, moins l'accessibilité des WC publics et plus la réfection de l'ossuaire), soit 60 000,00 €
- Auprès du conseil départemental, dans le cadre des amendes de police, la somme de 10 000,00 €
- Auprès du conseil départemental, dans le cadre du contrat de territoire, volet communal, la somme de 8 364,00 €
- Auprès de la Communauté de communes des Coëvrons, dans le cadre du fonds de concours jusqu'à 25 000,00 €

#### REORGANISATION DU SERVICE TECHNIQUE (SECTEUR SUD)

Les maires ont été informés, le 18 octobre dernier, que la Communauté de Communes des Coëvrons a décidé de revoir l'organisation du service technique commun à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017. Cette réorganisation consiste à rassembler l'ensemble du personnel technique sur trois pôles : Saint Jean sur Erve (pour ce qui nous concerne), Sainte Suzanne et Vaiges. Le lieu d'embauche des agents de Thorigné, Saint Pierre sur Erve, Saulges et la nouvelle commune de Saint Jean/Blandouet, sera à St Jean sur Erve. Chaque agent sera envoyé dans les différentes collectivités en fonction des besoins, et utilisera le matériel de la 3C. Un bilan sera fait au bout de 6 mois. Plusieurs élus émettent des réserves sur ce mode de gestion en raison de la perte d'autonomie et de proximité (les temps de déplacement étant comptés dans le temps de travail, la commune de Saulges va perdre des heures), d'autre part, le coût horaire par agent va augmenter, étant donné que celui-ci comprendra aussi le matériel. La question se pose concernant notre matériel, doit-on le vendre ou le conserver ? en l'état actuel des choses le conseil municipal propose de le garder ; il pourra être utile lors des fêtes, ou pour un besoin ponctuel (travail fait par un bénévole).

#### PRIMES DE FIN D'ANNEE et INDEMNITES DIVERSES 2016

Le Conseil Municipal décide d'accorder des primes de fin d'année à l'ensemble du personnel de la commune, qu'il soit titulaire ou contractuel, dans les filières suivantes :

**Filière Administrative** : rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe

**Filière technique** : adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe

Il précise que les attributions individuelles sont laissées à l'appréciation de Mme le maire.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une indemnité à Mlle PHILIPPE Sandrine, d'un montant de **300,00 €**, pour l'indemniser des heures passées en tant que régisseur du camping.

Il décide également d'attribuer à Mme GOUGEON Renée une indemnité de gardiennage des deux églises, d'un montant de **500,00 €**.

**CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL  
ATTRIBUTION D'INDEMNITES**

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu les arrêtés du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990 relatifs aux conditions d'attribution aux comptables non centralisateurs du Trésor des indemnités allouées par les collectivités pour les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable,

Vu l'arrêté du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités des documents budgétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,
- Décide d'accorder 50 % de l'indemnité de conseil, selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, à Mr BOISGERAULT Philippe à compter de l'année 2016

**DECISIONS MODIFICATIVES N° 3**

Afin de pallier à une insuffisance budgétaire, le conseil municipal vote les crédits suivants :  
Section de de fonctionnement

Comptes- opération	Libellé	dépenses	Recettes
657348	Subvention autres communes	5 650,00 €	/
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	/	5 650,00 €
TOTAL DM		5 650,00 €	5 650,00 €
TOTAL BP		294 249,30 €	294 249,30 €
TOTAL		299 899,30 €	299 899,30 €

**DYSFONCTIONNEMENT DES LAGUNES**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la non-conformité du rejet de nos lagunes. Un rapport de constatation administratif relève que le troisième bassin ne déverse plus alors que les deux autres ont un niveau normal. Après renseignements pris auprès de Mr RAGAIGNE Nicolas, du SATESE, nous devons procéder à une étude, dont le coût est estimé

entre 18 000 et 20 000 €, subventionné à 80 %, pour ensuite faire les travaux de mise aux normes. Vu le coût, le conseil municipal décide d'attendre le transfert de la compétence assainissement à la 3C au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Un courrier serait fait dans ce sens à la DDT.

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CCAS DE SAULGES**

Le Conseil Municipal accepte de verser au CCAS de Saulges, une subvention de 805,00 €, correspondant à la contribution de la commune au repas du CCAS, pour les années 2015 et 2016. Il autorise Madame le Maire à émettre un mandat au compte 65737 et un titre au compte 7474 du CCAS.

**DELIBERATIONS DU 18 NOVEMBRE 2016 PRISES du n° 2016-23 au 2016-27**

<b>REFERENCE</b>	<b>OBJET</b>
DELIB-16-23	AMENAGEMENT DE BOURG 5 <sup>ème</sup> TRANCHE - demande de subventions
DELIB-16-24	PRIMES DE FIN D'ANNEE et INDEMNITES DIVERSES 2016
DELIB-16-25	DECISION MODIFICATIVES N° 3
DELIB-16-26	CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL ATTRIBUTION D'INDEMNITES
DELIB-16-27	VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CCAS DE SAULGES

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>
LEPAGE	Jacqueline	Maire	
TROU	Robert	1 <sup>er</sup> adjoint	
TRANSON	Nicolas	2 <sup>ème</sup> adjoint	
GRIVEAU	Jean-Pierre	3 <sup>ème</sup> adjoint	
LAMBOURD	Claude	Conseiller municipal	
JULIEN	Vincent	Conseiller municipal	
POSSEME	Christian	Conseiller municipal	
VASSEUR	Olivier	Conseiller municipal	
BOUEME	Karine	Conseillère municipale	absente
MORALA	Alain	Conseiller municipal	
HUAULT	Diana	Conseillère municipale	absente